

**Compte-Rendu Intégral
de la Réunion du Conseil Municipal
- Séance du 25 Avril 2013 -**

Sous la Présidence de José HENNEQUIN, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Patrick PAVILLON, Madame Edith BOCLET, Monsieur Gilles LOUBIGNAC, Monsieur Jean-Claude POUPET, Madame Michèle PELABERE, Madame Françoise DUBOIS, Monsieur Christian CARLIER, Monsieur Jean-Pierre DUC, **Maires Adjoints**

Madame Marielle BUONOMO, Monsieur Gérard LACAN, Mademoiselle Florence HUOT, Madame Annick POICHOTTE, Monsieur Jean-Louis MIEL, Monsieur Emile VARON, Madame Mireille CATANZARO, Monsieur Michel COULANGES, Monsieur Rodrigue KOKOUENDO, Madame Claudine BRETEAU, Monsieur Denis GALLON, **Conseillers Municipaux**

POUVOIRS :

- Madame Michelle SENIS a donné pouvoir à Madame Annick POICHOTTE
- Mademoiselle Ayate HEBBALI a donné pouvoir à Monsieur Rodrigue KOKOUENDO
- Monsieur Franck ROLLAND a donné pouvoir à Monsieur Gilles LOUBIGNAC
- Madame Maria ALVES a donné pouvoir à Madame Claudine BRETEAU
- Madame Nathalie COURTEVILLE a donné pouvoir à Madame Edith BOCLET
- Monsieur Gabriel GREZE a donné pouvoir à Madame Mireille CATANZARO
- Madame Valérie LEGROS a donné pouvoir à Monsieur Christian CARLIER
- Monsieur Christophe CAMPOS a donné pouvoir à Monsieur José HENNEQUIN
- Madame Danielle TRUCHON a donnée pouvoir à Monsieur Jean-Pierre DUC
- Mademoiselle Nasséra MENZEL a donné pouvoir à Monsieur Gérard LACAN
- Monsieur Thierry BAUDRY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis MIEL

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Hervé TOUGUET
- Madame Michèle BERNIER
- Monsieur Luc COPPIN
- Madame Suzanne GORCEIX

]

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Florence HUOT est désignée comme secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le procès-verbal de la réunion du **Conseil Municipal du 28 mars 2013** est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

CONTRIBUTION AU FONCTIONNEMENT DE L'A.D.I.L DE SEINE ET MARNE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire rappelant que l'A.D.I.L réalise deux permanences par mois à Villeparisis pour informer et conseiller gratuitement la population en matière de logement et indiquant que la participation financière dont le montant est établi au prorata de la population de la commune et qui s'élève à 0,126 € par habitant sur la base du recensement 2010 soit 24 296 habitants s'élève à : 3 073 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **d'adhérer** pour l'année 2013 à l'A.D.I.L. et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au virement de la contribution A.D.I.L. pour un montant de 3 073,00 €, les crédits ayant été inscrits au Budget Primitif 2013 de la Ville.

ADOPTE A L'UNANIMITE

INFORMATION DU CONSEIL SUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire indiquant à l'assemblée que vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales,

La mise à disposition est prononcée par l'autorité territoriale après accord de l'intéressé et de l'organisme d'accueil dans les conditions définies par une convention de mise à disposition. La convention de mise à disposition définit notamment la nature des activités exercées par le fonctionnaire, ses conditions d'emploi, les modalités de contrôle et d'évaluation de ses activités. Les modalités de remboursement de la charge de rémunération sont également précisées dans la convention.

La ville de Villeparisis met à disposition :

- auprès de **l'Office Municipal de la Jeunesse** :

1 adjoint d'animation de 2^o classe pour une période de trois ans à compter du 01^{er} Mars 2013 (mise à disposition suite à la titularisation de l'agent) afin d'exercer des fonctions d'animation.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

AVIS SUR LE SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION D'ILE DE FRANCE (SDRIF)

Entendu l'exposé présenté par Monsieur POUPET Jean Claude, Maire adjoint chargé de l'urbanisme expliquant la nécessité de donner un avis sur le projet de Schéma Directeur de la Région Ile de France, arrêté par le Conseil Régional le 25 octobre 2012,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne **un avis défavorable** au projet de SDRIF 2013 et demande au Conseil Régional Ile de France de prendre en compte les motivations de cet avis et de réintégrer les zones AUi Sud RD 603 et AUi Est Bois Fleuri en zone d'urbanisation préférentielle et la suppression de la continuité de liaison agricole représentée sur le territoire de Villeparisis.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VENTE COMMUNE DE VILLEPARISIS/OPH 77/TERRAINS AVENUE DES NOYERS

Entendu l'exposé de Monsieur POUPET Jean Claude, Maire adjoint chargé de l'Aménagement urbain et déplacements

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide **d'approuver** la vente d'un bien aux abords de l'avenue des Noyers - parcelle A206p - lot B (5414 m²), partiellement bâtie, sise avenue des Entrepreneurs / Avenue de Berny à l'Office Public de l'Habitat de Seine et Marne au prix de 982 000€ estimée le 15 mars 2013 par la direction générale des finances publiques / Avis des domaines et d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires à cette vente

ADOpte A L'UNANIMITE

FONDS DEPARTEMENTAL E.C.O.L.E : APPROBATION DE LA CONVENTION

Par délibération du 12 avril 2012, la commune avait décidé de déposer une demande de financement dans le cadre du fonds départemental E.CO.LE pour les travaux d'extension de la partie restauration du groupe scolaire Freinet, incluant la mise en place d'un self, le Conseil Général, dans son courrier de notification, demande que la convention soit dûment adoptée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide **d'approuver** la convention, entre le Département de Seine et Marne et Villeparisis, définissant les engagements de chaque partie ainsi que les modalités de versement de la subvention de 36 000 euros en investissement du Conseil Général en date du 8 avril 2013.

ADOpte A L'UNANIMITE

AVENANT N°5 MARCHÉ 2010/16 – BAIL DE TRAVAUX NEUFS D'ENTRETIEN ET DE GROSSES REPARATIONS DE VOIRIES ET RESEAUX DIVERS

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, 40, 57 à 59 et 77,
Vu la délibération en date du 24 juin 2010, par laquelle les sociétés SCREG IDFN et COLAS IDFN étaient désignées comme deux des titulaires du Marché 2010/16 «Bail de travaux neufs, d'entretien et de grosses réparations de voirie et réseaux divers»,

Considérant le courrier en date du 18 mars 2013 informant des modifications intervenues au sein des sociétés routières du groupe COLAS, dont SGREG IDFN est une filiale,

Considérant la nécessité de conclure un avenant de transfert du marché SCREG IDFN au profit de COLAS IDFN,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **d'approuver** l'avenant n°5 au marché n°2010/16 «Bail de travaux neufs, d'entretien et de grosses réparations de voirie et réseaux divers» qui transfère le marché de la société SCREG IDFN à la société COLAS IDFN.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour afin de répondre dans le délai imposé par Monsieur le Sous-Préfet de Torcy.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE RELATIVE A L'EXPLOITATION DU CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Entendu l'exposé de Monsieur POUPET Jean Claude, Maire adjoint chargé de l'urbanisme, indiquant que par courrier en date du 15 avril 2013, Monsieur le Sous Préfet de Torcy informe la commune que conformément au décret du 7 février 2012 pris en application de la loi « Grenelle

Il » du 12 juillet 2010, il va procéder cette année à la création des **Commissions de Suivi de Site** devant se substituer aux comités locaux d'information et de concertation (CLIC) et aux commissions locales d'information et de surveillance (CLIS), dont relevaient jusqu'à présent les installations Seveso seuil haut et les centres d'éliminations des déchets

Considérant que la commune était représentée au sein de la CLIS relative à l'exploitation du centre d'enfouissement technique de Villeparisis, le Conseil Municipal doit désigner avant le 15 mai 2013 un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **de désigner** Monsieur Jean Claude POUPET, représentant titulaire et Monsieur Gérard LACAN, représentant suppléant

ADOpte A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

**La Secrétaire de Séance
Florence HUOT**